Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-212200414-20261021-202610010-DE

MAIRIE DE COATASCORN
TI KÊR KOADASKORN
22140

DELIBERATION 2026-10-010

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 21 octobre 2026

Date de convocation : le 14 octobre 2026

Membres : en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10

*L'an **deux mil-vingt-six** le mercredi vingt et un octobre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont assemblés au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur LE CREURER Éric, Maire,*

Présents : M. LE CREURER Éric, M. FRAVAL Philippe, Mme Sophie PERROT, Mme HENRY Isabelle, M. DEON Yann, Mme LE GUERN Anne-Marie, Mme MUFRAGGI Francine, Mme MOREL Anaïs, Mr FOMEL Joffray, M. GAUTHIER Sébastien.

Absents non excusés : M. LE GRAVET Sébastien

Absents excusés :

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Mme PERROT Sophie

OBJET : Demande de subvention LTC Fonds de concours Restructuration centre-ville centre bourg pour le projet habitats regroupés avec vie partagée.

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que le projet habitats regroupés présente un intérêt local fort et s'inscrit pleinement dans les critères d'éligibilité des fonds de concours mis en place par l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) Lannion Trégor Communauté.

Conformément à l'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et ses communes membres afin de contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement.

Lannion Trégor Communauté propose des dispositifs d'accompagnement et des fonds de concours spécifiques dédiés à l'aménagement et à la restructuration des centres-villes pour soutenir les communes dans leurs dynamique de centralité.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-212200414-20261021-202610010-DE

MAIRIE DE COATASCORN
TI KÊR KOADASKORN
22140

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

SOLLICITE auprès du Conseil Communautaire de Lannion Trégor Communauté l'octroi d'un fonds de concours pour un montant de 120 000 €.

APPROUVE le plan de financement présenté par Monsieur Le Maire

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires, à constituer et déposer le dossier de demande d'aide financière, ainsi qu'à signer l'ensemble des documents avec Lannion Trégor Communauté.

Fait et délibéré, A Coatascorn, le 21 octobre 2026 Le secrétaire de Séance,
Pour copie conforme, Le Maire

5, rue de la Mairie 22140 COATASCORN - 5, straed an Ti-kêr 22140 KOADASKORN
✆ 02 96 47 00 55 - Fax : 02 96 47 08 99 - Mail : mairie.coatascorn@wanadoo.fr